



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vœu : Vœu contre l'implantation d'une prison à Noiseau.

Conseillers en exercice	: 33
Présents	: 22
Représentés	: 10
Excusé	: 1
Absent	: 0

SEANCE DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux novembre à vingt heures et trente-six minutes, le conseil municipal de LA QUEUE-EN-BRIE, légalement convoqué par Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Maire, conformément aux articles 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET.

PRESENTS :

M. FAURE-SOULET, Maire.

M. COMPAROT, Mme BASTIER, M. NIETO, Mme DE ALMEIDA, Mme OUAZZIZ, Mme DAOUGABEL L., adjoints au maire.

Monsieur WOTHOR, M. VIEIRA et Bastien ZEMB conseillers municipaux délégués.

Mme HENRY LE BAIL, M. SALMON, Mme DEFFON, M. NGOMBE, Mme MAISCH, M. CHABRAUD, Mme LAMBERT, M. CHRETIEN, Mme AUBRY, M. SANGOI, M. ZAIDANE et Mme MOLINIER-VERCHERE conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme GAY, adjointe au maire, pouvoir à Mme BASTIER, adjointe au maire.

M. SESSA, adjoint au maire, pouvoir à M. NGOMBE, conseiller municipal.

M. MOUCHARD, adjoint au maire, pouvoir à M. le Maire.

M. NOVEL, conseiller municipal délégué, pouvoir à M. COMPAROT 1^{er} adjoint au maire.

Mme MASSABO, conseillère municipale, pouvoir à Mme DE ALMEIDA, adjointe au maire.

Mme LY SONG VENG, conseillère municipale, pouvoir à Mme OUAZZIZ, adjointe au maire.

Mme FRANCELLE, conseillère municipale, pouvoir à M. ZEMB, conseiller municipal délégué.

Mme DAOUGABEL M., conseillère municipale, pouvoir à Mme DAOUGABEL L., adjointe au maire.

M. MACE, conseiller municipal, pouvoir à M. NIETO adjoint au maire.

M. GIRAL, conseiller municipal, pouvoir à M. CHRETIEN, conseiller municipal.

EXCUSE :

M. PROUHEZE, conseiller municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. NIETO, adjoint au maire.

VŒU CONTRE L'IMPLANTATION D'UNE PRISON A NOISEAU

Nous avons appris avec stupéfaction et par voie de presse que le gouvernement voulait implanter une prison de 700 places à Noiseau, commune de 4700 habitants située en mitoyenneté de notre commune.

Une fois de plus, l'Etat fait preuve d'autoritarisme en s'appropriant des terrains qui ne lui appartiennent pas (propriété de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir) car le projet serait édifié sur les terrains dit France-Telecom situés entre Noiseau et La Queue-en-Brie.

Il est aussi à noter que cette implantation est projetée sur des terres agricoles. Or cette décision remet en cause toute évolution économique de notre secteur sur lequel l'EPT GPSEA a étudié un projet de développement ambitieux d'Agro-quartier, de culture raisonnée, bio et d'activités liées à la Biomasse.

Cette aberration s'ajoute au choix de ce territoire peu desservi par les transports en commun et sur un réseau routier largement saturé, constat déjà fait en 2005 lors d'un projet pénitentiaire à La Queue-en-Brie, à juste titre, finalement abandonné.

La commune de Noiseau, avec 4700 habitants, devrait par ce choix irraisonné, accueillir à elle seule 30% des capacités nouvelles d'accueil de détenus en Ile-de-France. A titre de comparaison, le département des Hauts-de-Seine accueillera en tout et pour tout 92 places nouvelles.

Par ailleurs, le Val-de-Marne, abrite déjà la deuxième prison de France avec Fresnes et ses 2600 détenus, cette prison mériterait en outre d'être profondément rénovée.

Nous rappelons que la commune de La Queue-en-Brie abrite un centre hospitalier (les Murets) avec une capacité d'accueil de 450 places et qu'à ce titre notre ville participe largement à l'effort de solidarité nationale.

Une fois de plus, le département du Val-de-Marne est freiné dans son développement économique au détriment des départements de l'Ouest parisien.

Les élus départementaux de tout bord, Maires, Députés, Sénateurs, Président du conseil départemental, Présidente de région et Président de métropole s'opposent à ce projet.

Les élus du conseil municipal de La Queue-en-Brie tiennent aujourd'hui à montrer leur solidarité avec la commune de Noiseau.

Aussi le conseil municipal,

Article unique : demande au gouvernement d'abandonner ce projet de prison à Noiseau.

➤ Le présent vœu est adopté à l'unanimité.

31 voix pour : M le Maire, M. COMPAROT, Mme BASTIER, M. NIETO, Mme GAY (pouvoir à Mme BASTIER), M. SESSA (pouvoir à M NGOMBE), Mme DE ALMEIDA, Mme OUZZIZ, M. MOUCHARD (pouvoir à M le Maire), Mme DAOUGABEL L., M. NOVEL (pouvoir à M. COMPAROT), M. WOTHOR, M. ZEMB, M. VIEIRA, Mme HENRY LE BAIL, Mme MASSABO (pouvoir à Mme DE ALMEIDA), Mme LY SONG VENG (pouvoir à Mme OUZZIZ), Mme FRANCELE (pouvoir à M. ZEMB), M. SALMON, Mme DEFFON, M. NGOMBE, Mme MAISCH, M. MACE (pouvoir à M. NIETO), M. CHABRAUD, Mme DAOUGABEL M. (pouvoir à Mme DAOUGABEL L.), Mme LAMBERT, M. CHRETIEN, Mme AUBRY, M. GIRAL (pouvoir à M. CHRETIEN), M. SANGOI, M. ZAIDANE.

1 abstention : Mme MOLINIER-VERCHERE.